

Vu la Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 ;
Vu la loi n° 2007-1119 du 10 août 2007 relative aux
libertés et responsabilités des universités ;

Vu la proposition de la Directrice de l'UFR
en date du 28 octobre 2019.

COMPOSITION DU JURY DE DIPLOME

DIPLOME de Formation Générale en Sciences Odontologiques

**Année de diplôme : 2^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en
Sciences Odontologiques (O2)**

Article 1 : Sur proposition de la directrice, le Président de l'Université arrête ci-après la liste des membres du jury :

Présidente : Mme CHAUVEL-LEBRET

Membres :

Mme BERTAUD, M. CHAUVEL, Mme PATRIARCHE, M. PERARD, Mme SHACOORI

Pour l'année universitaire 2019-2020.

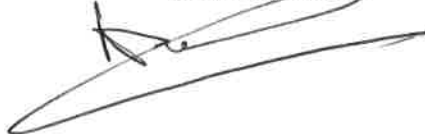
Article 2 : En cas de modification dans la composition du jury, un nouvel arrêté devra être pris pour nommer le(s) nouveau(x) membre(s).

Fait à Rennes, le 30 octobre 2019.

P/Le Président de l'Université,

Directeur adjoint DFVU

Erwan KERVEADOU



Vu la Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 ;
Vu la loi n° 2007-1119 du 10 août 2007 relative aux
libertés et responsabilités des universités ;

Vu la proposition de la Directrice de l'UFR
en date du 28 octobre 2019.

COMPOSITION DU JURY DE DIPLOME

DIPLOME de Formation Générale en Sciences Odontologiques

**Année de diplôme : 3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en
Sciences Odontologiques (O3)**

Article 1 : Sur proposition de la Directrice, le Président de l'Université arrête ci-après la liste des membres du jury :

Présidente : Mme BERTAUD

Membres :

M. CHAUVEL, Mme CHAUVEL-LEBRET, Mme LE CLERC, M. MEURIC,
Mme PATRIARCHE.

Pour l'année universitaire 2019-2020.

Article 2 : En cas de modification dans la composition du jury, un nouvel arrêté devra être pris pour nommer le(s) nouveau(x) membre(s).

Fait à Rennes, le 30 octobre 2019.

P/Le Président de l'Université,

Directeur adjoint DFVU

Erwan KERVEADOU



Vu la Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 ;
Vu la loi n° 2007-1119 du 10 août 2007 relative aux
libertés et responsabilités des universités ;

Vu la proposition de la Directrice de l'UFR
en date du 28 octobre 2019.

COMPOSITION DU JURY DE DIPLOME

DIPLOME de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques

**Année de diplôme : 1^{ère} année du Diplôme de Formation Approfondie
en Sciences Odontologiques (O4)**

Article 1 : Sur proposition de la Directrice, le Président de l'Université arrête ci-après la liste des membres du jury :

Présidente : Mme JEANNE

Membres :

M. LIMBOUR, Mme MARIE-COUSIN, M. RAVALEC, M. TURPIN, Mme MEARY.

Pour l'année universitaire 2019-2020.

Article 2 : En cas de modification dans la composition du jury, un nouvel arrêté devra être pris pour nommer le(s) nouveau(x) membre(s).

Fait à Rennes, le 30 octobre 2019.

P/Le Président de l'Université,

Directeur adjoint DFVU

Erwan KERVEADOU



Vu la Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 ;
Vu la loi n° 2007-1119 du 10 août 2007 relative aux
libertés et responsabilités des universités ;

Vu la proposition de la Directrice de l'UFR
en date du 28 octobre 2019.

COMPOSITION DU JURY DE DIPLOME

DIPLOME de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques

**Année de diplôme : 2^{ème} année du Diplôme de Formation Approfondie
en Sciences Odontologiques (O5)**

Article 1 : Sur proposition de la Directrice, le Président de l'Université arrête ci-après la liste des membres du jury :

Président : Mr TURPIN

Membres :

Mme BERTAUD, Mme BOLLE, Mme MEARY, M. RAVALEC, M. SIXOU, M. LIMBOUR.

Pour l'année universitaire 2019-2020.

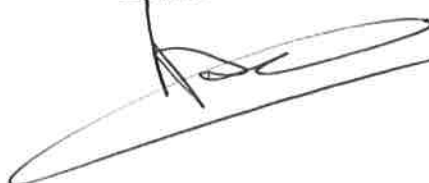
Article 2 : En cas de modification dans la composition du jury, un nouvel arrêté devra être pris pour nommer le(s) nouveau(x) membre(s).

Fait à Rennes, le 30 octobre 2019.

P/Le Président de l'Université,

Directeur adjoint DFVU

Erwan KERVEADOU



Vue la Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 ;
Vue la loi n° 2007-1119 du 10 août 2007 relative aux
libertés et responsabilités des universités ;

Vue la proposition de la Directrice de l'UFR
en date du 28 octobre 2019.

COMPOSITION DU JURY DU CERTIFICAT DE SYNTHESE CLINIQUE ET THERAPEUTIQUE

Article 1 : Sur proposition de la Directrice, le Président de l'Université arrête ci-après la liste des membres du jury :

Président : M. TURPIN

Membres :

Mme CHAUVEL-LEBRET, M. CHAUVEL, Mme JEANNE, M. BADER, M. SIXOU, M. SOREL

Pour l'année universitaire 2019-2020.

Article 2 : En cas de modification dans la composition du jury, un nouvel arrêté devra être pris pour nommer le(s) nouveau(x) membre(s).

Fait à Rennes, le 30 octobre 2019.

P/Le Président de l'Université,

Directeur adjoint DFVU

Erwan KERVEADOU



Vu la Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 ;
Vu la loi n° 2007-1119 du 10 août 2007 relative aux
libertés et responsabilités des universités ;

Vu la proposition de la Directrice de l'UFR
en date du 28 octobre 2019.

COMPOSITION DU JURY DE DIPLOME

DIPLOME d'Etat de Docteur en Chirurgie dentaire

Année de diplôme : 3^{ème} cycle court (O6)

Article 1 : Sur proposition de la Directrice, le Président de l'Université arrête ci-après la liste des membres du jury :

Président : M. CATHELINÉAU

Membres :

Mme CHAUVEL-LEBRET, Mme LE GOFF, M. LIMBOUR, Mme MARIE-COUSIN,
Mme BERTAUD, M. RAVALEC.

Pour l'année universitaire 2019-2020.

Article 2 : En cas de modification dans la composition du jury, un nouvel arrêté devra être pris pour nommer le(s) nouveau(x) membre(s).

Fait à Rennes, le 30 octobre 2019.

P/Le Président de l'Université,

Directeur adjoint DFVU

Erwan KERVEADOU

